

*Gien,
ma Ville*



Soutien aux commerçants

■ Jusqu'au bout aux côtés des entreprises locales : achetez à Gien !



Centre de vaccination

■ Horaires du Centre de vaccination de Gien salle Cuiry

La prise de rendez-vous est obligatoire aux créneaux suivants :

- Lundi : 14h - 18h
- Mardi : 9h - 13h / 14h - 18h
- Mercredi : 9h - 12h30 / 14h - 18h (sans rdv entre 12h30 et 14h – dans la limite des doses disponibles)
- Jeudi : 9h - 13h / 14h - 20h
- Vendredi : 9h - 13h / 14h - 18h
- Samedi : 9h - 13h

Il est possible de prendre rendez-vous par internet via Doctolib (www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/gien).

Ou par téléphone :

- au 08 05 02 14 00,
- au 06 02 14 27 00,
- au 07 72 22 26 74,
- ou au 06 75 08 07 44.

Par ailleurs, le gouvernement met à disposition un numéro vert pour la vaccination à domicile des personnes peu ou pas mobiles, âgées de plus de 75 ans : le 0800 730 957 (appel gratuit) est ouvert tous les jours de 6h à 22h.

Retrouvez les autres lieux de vaccination du Loiret sur : www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-45-loiret.html

Sommaire

<i>Dans l'actu</i>	<i>p 4</i>
<i>Dans le rétro</i>	<i>p 13</i>
<i>Dossier</i>	<i>p 23</i>
<i>Expression de l'opposition</i>	<i>p 27</i>
<i>Agenda</i>	<i>p 28</i>
<i>Pratique</i>	<i>p 31</i>

Pages centrales à conserver :
EDF - Les bons réflexes en cas d'accident à la centrale nucléaire de Dampierre

Gien, ma Ville
Journal d'informations municipales
#6 - Décembre 2021

Directeur de la publication : M. Francis Cammal
Responsable de la rédaction : Mme Cécile Cachan
Conception : Margerïe David
Impression : Imprimerie Centrale - Gien
Tirage : 8200 ex

Crédits photos : Ville de Gien.

Édito



**Chère Giennoise,
Chère Arrablésienne,
Cher Giennois, Cher Arrablésien,**

En cette fin d'année, où nous retrouvons de la croissance économique, de l'embauche, la pratique sportive, culturelle ou de loisirs, nous éprouvons de l'inquiétude face à la pandémie qui perdure, aux ruptures d'approvisionnement, à la hausse du prix de nombreux produits, aux tensions qui divisent notre société.

Aussi, l'équipe municipale a-t-elle souhaité faire des fêtes de fin d'année, un moment de répit, chaleureux et convivial. Nous voulons embellir ces jours de retrouvailles familiales et amicales, et rompre la solitude des personnes isolées. Vous trouverez le programme détaillé des festivités, dont beaucoup sont gratuites, dans le dossier.

Les membres du Conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une très bonne année 2022 : joie, santé et solidarité pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

En 2022, des opérations d'envergure seront finalisées : l'aménagement de la rue Palissy, la réhabilitation de l'Hôtel de Ville et de l'école de la Gare. D'autres seront initiées : à l'école des Montoires, à la cuisine centrale, dans les parcs ; si nos partenaires nous soutiennent par leurs subventions. Dans tous les cas, nous poursuivrons l'effort pour vous tenir informés comme pour améliorer notre cadre de vie.

Tout le Conseil municipal et les services restent à vos côtés, à votre écoute, à votre service.

Francis Cammal
Maire de Gien

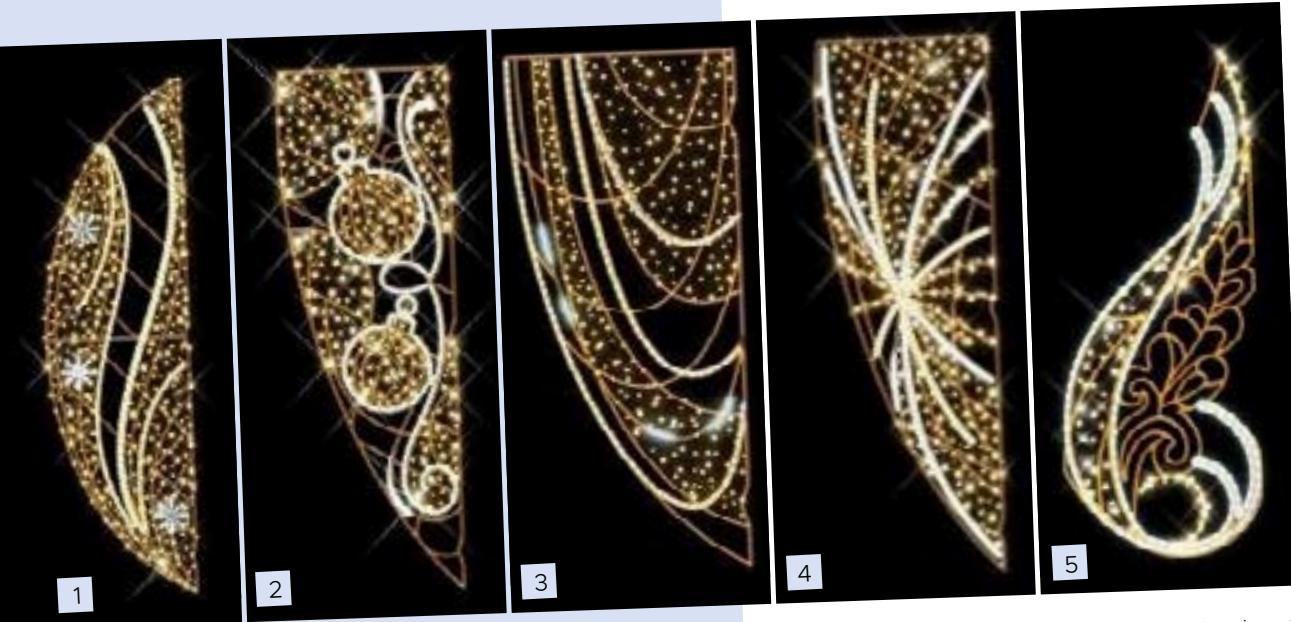


■ Ampoules du quai Guérin au Port au Bois.

■ Nouvelles illuminations de Noël dans notre ville

Pour les fêtes de cette fin d'année, l'effort promis a été fourni pour illuminer au-delà du centre-ville. Chaque année, de nouveaux secteurs seront illuminés.

Rendez-vous **page 23** pour découvrir le village de Noël et ses animations



■ 1 - Odyssée de la rue de Riaudine en bas jusqu'à la fin de l'avenue des Montoires. 2 - Cassiopée pour le giratoire du pont en Berry et route de Bourges. 3 - Lyre pour les quais de Sully et de Châtillon. 4 - Liano pour la rue de Paris depuis Vercingétorix jusqu'à l'avenue Wilson. 5 - Astérie avenue Paulin Enfert.

■ Ouverture à la circulation de la rue Gambetta et au stationnement Place Leclerc

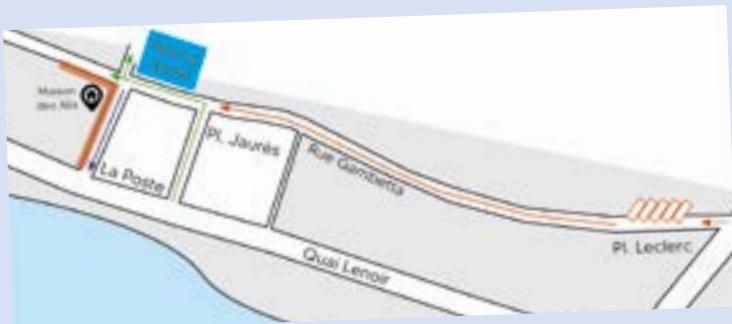
Afin de faciliter l'accès aux commerces et au stationnement place Jean Jaurès, à compter du 20 janvier 2022 et jusqu'au 1^{er} juin (date du retour des places à une circulation piétonne exclusive) :

- La rue Gambetta est ouverte à la circulation au pas, le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h à 14h.
- Le stationnement est autorisé, pour une durée limitée à 25 minutes, uniquement sur les cinq places matérialisées en épis devant les arches (entrée en marche arrière), place Leclerc le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h à 14h.
- Fermeture de l'accès aux véhicules à la place Leclerc à 13h30 (←).

Nous sollicitons la plus grande vigilance des conducteurs, cyclistes, piétons et commerçants détenteurs d'autorisation d'occupation pour un usage partagé et serein du domaine public. Ce dispositif est réversible et la phase de test est prévue jusqu'au 1^{er} juin 2022.



■ Des clous matérialisent les 5 places de stationnement à durée limitée 4 matinées par semaine.



■ Seconde tranche des travaux d'aménagement de la rue Bernard-Palissy

Du 10 janvier au 1^{er} mars 2022 : les travaux de requalification de la rue Bernard-Palissy se poursuivent. Un plan de circulation provisoire sera mis en place et des points d'apport pour la collecte des ordures ménagères seront aménagés.



■ Circulation adaptée le temps des travaux de la Maison des Alix

Dès janvier 2022, le chantier de restauration de la Maison des Alix va nécessiter deux zones réservées (■). Le passage par la rue de l'Hôtel de Ville va donc être réduit et la rue Parmentier sera mise à une voie en sens unique vers le quai (↓).

L'entrée vers la rue de l'Hôtel de Ville, le parking Jean Jaurès ou le stationnement place Jean Jaurès se fera par la rue Dombasle comme indiqué sur le plan ci-contre (←).

Nous vous prions d'accepter nos excuses pour la gêne occasionnée. Merci de respecter la sécurité des ouvriers et des autres usagers.

■ Les évolutions en cours au cimetière

Les Communes ont la compétence générale, ce qui les amènent à s'occuper de tout ce qui touche à la vie quotidienne des habitants, tout au long de leur vie et au-delà. Notre cimetière comprend 5385 concessions funéraires, un site cinéraire composé de monuments individuels (cavurnes), d'un jardin du souvenir réservé à la dispersion des cendres des défunts et des monuments collectifs (columbariums). Deux carrés sont affectés aux sépultures perpétuelles des militaires et victimes des Première et Deuxième Guerres mondiales.

Le cimetière ne peut être étendu indéfiniment d'où les procédures de reprise. Très encadrées par le droit, elles doivent être menées avec tact vis-à-vis des familles et dans le respect des défunts.

■ Reprise de 40 concessions administratives échues

Les concessions peuvent être reprises par la Commune, deux ans après l'échéance du terme, en l'absence de demande de renouvellement.

La décision du Conseil municipal de reprise administrative des concessions échues et la liste des sépultures expirant dans l'année sont affichées à l'entrée du cimetière, côté rue des Briqueteries.



■ Difficile transition entre l'usage des produits phytosanitaires et la végétalisation des allées.

■ Reprise de concessions en état d'abandon

La Ville de Gien va entamer une procédure pour les concessions en état d'abandon décelable par des signes extérieurs nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Il appartient à la Commune de retrouver le titulaire ou ses héritiers pour l'inviter à assumer l'entretien ou à procéder à la remise en état de la concession funéraire. Chaque fondateur ou dernier ayant droit connu recevra donc un courrier en sus de l'affichage réglementaire sur site.

À défaut de pouvoir retrouver le concessionnaire et si l'état d'abandon manifeste persiste, la Commune peut reprendre la concession perpétuelle, centenaire après un délai de trente ans à compter de l'acte de concession et de dix ans après la dernière inhumation.

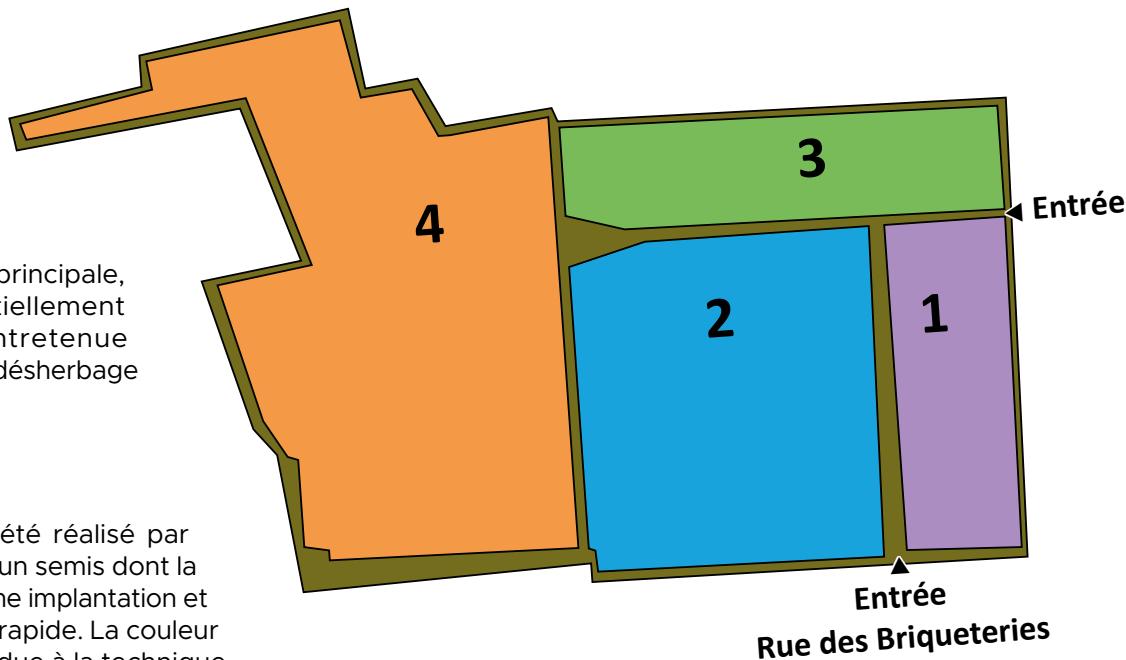
Pour tout renseignement contacter :

- l'agent communal sur le site au 06 86 75 98 99 du lundi au vendredi 8h-12h/14h-17h.
- ou le service décès, cimetière au 02 38 05 11 91 du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-17h, vendredi 8h30-12h/13h30-16h30 et samedi 8h30-12h, à l'Espace Gonat, rue de l'Ancien Hôtel Dieu.

■ Un entretien plus respectueux de l'environnement et de la biodiversité

La loi interdit l'usage des pesticides dans les cimetières à partir du 1^{er} juillet 2022, les méthodes d'entretien du cimetière évoluent en conséquence.

L'entretien de notre cimetière reste une priorité, c'est pourquoi un projet de paysagement est en cours.



■ Zone 1

À droite de l'entrée principale, la zone est essentiellement minéralisée et entretenue manuellement par du désherbage et du binage.

■ Zone 2

L'ensemencement a été réalisé par projection sur le sol d'un semis dont la composition permet une implantation et un enherbement plus rapide. La couleur bleue temporaire est due à la technique employée.

L'entretien est mécanique et à l'aide de petits matériels type tondeuse ou fileuse.

■ Zone 3

Cet espace a été ensemencé au cours des 2 dernières années. Un ajout de graines est nécessaire afin d'avoir un couvert végétal renforcé.

■ Zone 4

Le secteur du " nouveau cimetière " nécessite un entretien mécanique de type fauchage de part les espaces concernés.

Cependant, des interventions de type désherbage sont nécessaires pour améliorer le rendu.

Rappel : conformément au règlement intérieur du cimetière (art. 22), il est interdit de planter en pleine terre des fleurs ou arbustes. Nous vous remercions de votre compréhension.

■ Accès numérique aux informations funéraires

Connectez-vous à villedegien.fr rubrique ma mairie équipements municipaux et retrouver aisément des informations sur le cimetière (recherche de défunts, retrouver une sépulture, règlement du cimetière, tarifs, horaires...).

Pour consulter le plan du cimetière ou trouver une concession :

cimetiere.gescime.com/gien-cimetiere-45500

■ Baisse du prix de l'eau potable

Au terme de la procédure, un contrat de concession a été négocié avec Suez Eau France pour la distribution de l'eau potable à Gien jusqu'en 2026. Ce qui se traduit par une baisse de plus de 25€ du coût de l'eau en 2022 pour une facture type 120 m³ (eau potable + assainissement) :

	Qté	2021	2022
DISTRIBUTION DE L'EAU			
Abonnement Suez Eau France	1	21,06	20,00
CONSUMMATION			
Part variable Suez Eau France	120	1,3530	1,1477
Part variable Ville de Gien	120	0,29	0,29
Part variable Agence de l'Eau préservation Ressource	120	0,025	0,025
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES			
CONSUMMATION			
Part Communauté des Communes Giennoises	120	1,54	1,54
ORGANISMES PUBLICS			
Agence de l'Eau Loire Bretagne Lutte contre la pollution	120	0,23	0,23
Agence de l'Eau Loire Bretagne modernisation des réseaux de collecte	120	0,15	0,16
Total HT		451,62	427,12
TVA 5.5 %		13,69	12,27
TVA 10 %		20,28	20,40
Net à payer pour 120 m³		485,59	459,80

■ Un transport gratuit et accessible à tous à Gien

En début d'année 2022, la Communauté des Communes Giennoises fait évoluer le service de transport à Gien. Avec un second bus de 23 places adapté aux personnes à mobilité réduite, deux lignes (est/ouest et nord/sud), assurant plusieurs rotations par jour, du lundi au vendredi de 8h à 17h, desserviront les principaux lieux giennois de services publics, commerciaux et de loisirs.

Les habitants d'Arrabloy bénéficieront du service le samedi matin pour se rendre au marché de la Place de la Victoire sur réservation.

Cette offre sera complétée par un service de transport à la demande.

Ce nouveau transport, étendu, plus régulier, accessible à tous et gratuit est une étape vers un service de transport en commun.

Renseignements sur legiennois.fr.

■ Un logo moderne inscrit dans l'histoire

La municipalité, souhaitant renouveler l'image de la Ville, a travaillé à la refonte de sa charte graphique sur la base du logo testé en mars 2021.

La lettre G est le symbole principal et peut être déclinée/personnifiée pour des illustrations (Cf. page de couverture). Elle est couronnée par la silhouette du château, du vieux pont et présente la médaille de guerre avec palme de bronze attribuée par décret du 14 août 1948, véritables symboles de Gien. Reflet de la Loire et de la faïencerie, le bleu est conservé.



■ Le logo de la charte en vigueur au 15 décembre 2021.

Associations et partenaires de la Ville sont invités à le demander auprès du service communication : communication@gien.fr pour actualiser toutes leurs publications.



■ Découvrez le nouveau site internet

villedegien.fr est conçu pour faciliter l'accès à l'information des Giennois et des Arrablésiens et valoriser la Ville, testez-le : villedegien.fr



■ Page d'accueil lauréat France relance

■ La gendarmerie nationale et la police municipale viennent à votre rencontre

Une première réunion publique consacrée à la participation citoyenne se tiendra le 24 février 2022, à 18h, salle 401 du Centre Anne de Beaujeu.

Avant de répondre à vos questions, les représentants de la gendarmerie nationale commenceront par vous présenter cette démarche qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

■ Une boutique pas si éphémère...

Philippe Le Carro, artiste peintre, occupe actuellement la boutique Partage rue Gambetta. Françoise Maillot, également artiste peintre, lui succédera à partir du 17 janvier 2022.

Restez informés de la programmation sur villedegien.fr.

La Ville de Gien met à disposition des artistes giennois cette galerie.

N'hésitez pas contactez Marie-Christine Dukacz au 02 38 05 19 45 – contact@cc-giennoises.fr du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30.



■ Les artistes se succèdent et l'habitude se prend de leur rendre visite rue Gambetta.

■ Recensement de la population

Le recensement de la population va se dérouler à Gien du 20 janvier au 26 février 2022.

Des dispositions sanitaires particulières pourront être prises si la situation sanitaire imposait à nouveau des mesures de précaution.

Un agent recenseur recruté par la Commune se présentera muni de sa carte officielle auprès des 636 foyers sondés cette année. Une notice avec des identifiants pour se faire recenser en ligne (www.le-recensement-et-moi.fr) sera remise en main propre ou déposée dans les boîtes aux lettres.

Quand il n'est pas possible de répondre par internet, l'agent recenseur remet les questionnaires papier à remplir et les récupère à un moment convenu avec le recensé.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. L'action publique est en conséquence ajustée aux besoins de la population (participation de l'État, ouverture d'une crèche, construction de logements...).

Il est essentiel que chacun y participe.

Les informations personnelles confiées sont protégées. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires et toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Renseignement complémentaire au service de la mairie à l'Espace Gonat rue de l'Ancien Hôtel-Dieu. Tél : 02 38 05 15 92.

■ 2022 année d'élections

■ Nouvelles modalités pour donner un pouvoir

À compter du 1^{er} janvier 2022, un électeur pourra donner procuration à un autre électeur même si celui-ci n'est pas inscrit dans la même commune. Toutefois le mandataire devra toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

Toutes les procurations (faites via la téléprocédure ou via le nouveau CERFA) seront désormais centralisées dans le registre électoral unique.

Le numéro national d'électeur (NNE) du mandant et du mandataire devront être renseignés. Ce numéro est mentionné sur la carte d'électeur et sera consultable sur le module "interroger sa situation électorale" de **service-public.fr** à compter de janvier 2022. Les procurations données et celles reçues seront également consultables.

En 2022, un électeur ne pourra être porteur que d'une seule procuration par scrutin.

■ Nouvelle carte d'électeur

Les électeurs les recevront fin mars pour les élections présidentielles. Le NNE y apparaîtra nettement. Inutile de conserver l'ancienne.

Rappels :

- Date limite d'inscription sur la liste électorale : le sixième vendredi précédant le scrutin, soit pour les élections présidentielles le vendredi 4 mars 2022 et pour les élections législatives le vendredi 6 mai 2022.
- **Élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022**
- **Élections législatives les 12 et 19 juin 2022**



■ Déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022

Vous projetez de construire un abri de jardin, une maison, une piscine, de remplacer vos fenêtres et volets, d'édifier votre clôture... à compter du 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi ELAN, le dépôt de votre dossier d'autorisation

d'urbanisme se fera par voie électronique sur le Guichet Numérique (GNAU) mis en place par la Commune.

Bien que le dépôt sous format papier de votre dossier soit toujours possible, ce téléservice gratuit permet de déposer votre dossier, depuis chez vous, à tout moment, sur un site dédié. Avec ce site vous suivez l'instruction de votre dossier en temps réel, évitant ainsi des déplacements en mairie, des contraintes des horaires et des photocopies. Consultez **legiennois.fr** après le 1^{er} janvier 2022.

■ Rencontrez les conseillers municipaux sur les marchés de Gien

En attendant les réunions de quartier, les conseillers municipaux restent à votre écoute :

Mois	Date	Lieu du marché
Janvier	Mercredi 05	Place Leclerc
	Samedi 08	Place de la Victoire
Février	Mercredi 02	Place Leclerc
	Samedi 05	Place de la Victoire
Mars	Mercredi 02	Place Leclerc
	Samedi 05	Place de la Victoire
Avril	Samedi 02	Place de la Victoire
	Mercredi 06	Place Leclerc
Mai	Mercredi 04	Place Leclerc
	Samedi 07	Place de la Victoire
Juin	Mercredi 01	Place Leclerc
	Samedi 04	Place de la Victoire

■ Pour accéder aux déchetteries :

Il faut désormais présenter un justificatif de domicile pour accéder aux déchetteries. Sont acceptés : carte grise, attestation d'assurance (habitation ou véhicule), factures : téléphone, électricité, eau ou gaz, quittance de loyer ou acte de propriété, avis d'imposition ou certificat de non-imposition, état de taxe d'habitation.



■ Dites-le nous :

Une idée à proposer, un avis à partager avec vos élus, complétez ce rapide formulaire et déposez-le dans le bâtiment municipal le plus proche. Vous pouvez également écrire par mail : gienmaville@gien.fr



■ Dites-le nous :

Nom : _____

Prénom : _____

Mail : _____

Adresse : _____

Conformément aux règlements sur la protection des données (RGPD), les informations recueillies sur ce formulaire ne seront pas enregistrées et seront utilisées uniquement pour vous apporter une réponse.

Votre idée : _____

Dans le rétro

■ Accueil des nouveaux arrivants

Le 4 septembre, 34 familles ont été reçues par une partie de l'équipe municipale. Un panier de produits locaux a été remis à ces nouveaux Giennois. Le café de bienvenue était offert par le Conseil municipal des jeunes.



■ Certains nouveaux arrivants ont profité de la visite proposée par l'association AVF pour découvrir le centre-ville.

■ Petit déjeuner de rentrée

Le maire, président de la Communauté des Communes Giennaises, accompagné des élus ont souhaité instaurer un nouveau temps d'échange avec le personnel.

■ Fête des associations

Belle affluence pour ces retrouvailles avec le monde associatif giennois. Une délégation du Conseil municipal a visité chacun des stands.



■ Le 4 septembre : signature de la convention avec le Lions pour l'organisation du Téléthon édition 2021.



■ Le 6 septembre : Monsieur Cammal a remercié les agents pour le travail accompli et aussi rappeler ses exigences pour satisfaire les attentes des Giennois et des Arrablésiens.

■ Du nouveau dans les équipements sportifs au sortir de l'été

Le 8 septembre, les travaux opérés dans les équipements sportifs giennois ont été présentés aux membres de la commission culture et sport.



■ Terrain d'Airbadminton et terrain de Beachminton dans la continuité des terrains de tennis extérieurs et du padel.



■ Peinture du hall d'entrée et des vestiaires du gymnase B, ainsi que le local des professeurs du gymnase C. Bottet.



■ Vestiaires de la salle de musculation à la Maison des associations.

■ Nettoyage des bords de Loire

À l'initiative du Conseil municipal des jeunes et avec le soutien du magasin Auchan de Gien, une nouvelle opération de nettoyage des bords de Loire du Port au Bois au quai Guérin a été réalisée le 11 septembre.



■ Interview par la presse locale de conseillers municipaux jeunes



■ Mission accomplie pour les conseillers municipaux jeunes, les représentants giennois d'Auchan et quelques recrues.

■ Première matinale de l'apprentissage à Gien

Le 23 septembre, 15 postulants ont pu rencontrer des formateurs du CFA Est-Loiret, des élèves en cours d'apprentissage et des entreprises locales. Ce qui a débouché sur la signature de 14 contrats d'apprentissage.



■ Échanges fructueux avec les formateurs et des entrepreneurs giennois.

■ Festival de Loire

“ La Fièvre de Loire ” est partie représenter le Giennois sur le quai du Port à Orléans du 23 au 26 septembre. Merci au Fis d'Galarne et aux élèves du lycée Marguerite Audoux.



■ À la sortie des ateliers de construction.



■ Le programme a été réalisé par la Communauté des Communes Giennoises.

■ Les Journées Européennes du Patrimoine

Touristes, curieux, amateurs de patrimoine se sont réjouis du programme de manifestations proposé à Gien par la SHAG dans des propriétés privées, l'Office de Tourisme, la Communauté des Communes Giennoises et le Château-Musée. Nous les remercions pour la qualité de leur accueil lors de ces visites originales.

■ Contribuez à la restauration de la Maison des Alix

Le 25 septembre, Monsieur Bernard Vella, délégué départemental de la Fondation du Patrimoine, ne cachait pas sa satisfaction à l'annonce du démarrage des travaux. Il a souligné que la restauration du patrimoine était à la fois s'acquitter de son obligation de transmettre un héritage et contribuer à l'économie locale, non délocalisable.

En signant la convention de collecte de fonds, la Fondation du Patrimoine se charge de la gestion des dons mais si la somme de 25 000 euros était atteinte en juin 2023, elle verserait une aide complémentaire prise sur ses fonds propres.

Pour faire un don : www.fondation-patrimoine.org/les-projets/maison-des-alix-a-gien



■ Pour le maire, il n'y a pas de petit don, à chacun selon ses capacités. Donner pour un particulier, comme pour une entreprise, c'est faire le choix d'affecter une partie de son impôt à un projet local qui lui tient à cœur. Il s'est engagé à faire en sorte que ce soit à bon escient.

■ Des médaillés en visite à Gien

Premier médaillé d'or de la délégation française aux jeux paralympiques, après sa victoire au vélodrome d'Izu en poursuite individuelle (catégorie C2), Alexandre Leauté a rencontré le maire le 15 septembre. Le cycliste a pris l'argent dans le kilomètre et le bronze dans le contre-la-montre ainsi que dans la course en ligne.



■ Alexandre Leauté est monté sur le podium après chaque épreuve individuelle disputée.

■ Sandrine Aurières-Martinet

Porte-drapeau de l'équipe de France Paralympique de Tokyo, quadruple médaillée paralympique de Judo, Sandrine Aurières-Martinet était à Gien le 29 septembre.



■ La championne a apprécié les différents outils créés pour rendre accessibles les collections du Château-Musée aux personnes en situation de handicap.



■ Puis elle a rejoint en tandem la commune de Saint-Gondon où des producteurs locaux avaient préparé une dégustation.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES BONS RÉFLEXES EN CAS D'ACCIDENT À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE DAMPIERRE

VOUS ÊTES CONCERNÉS



**DOCUMENT
À CONSERVER**

Vous habitez dans une commune concernée par le Plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Dampierre.

La centrale nucléaire de Dampierre est située sur la commune homonyme, dans le département du Loiret. Elle emploie près de 2 000 salariés EDF et entreprises extérieures. La centrale est composée de quatre unités de production d'électricité, d'une puissance de 900 MWe chacune.

A la demande des pouvoirs publics, cette plaquette vous informe de la conduite à tenir en cas d'accident nucléaire. Si tout est mis en œuvre pour éviter un accident, les pouvoirs publics doivent néanmoins anticiper une telle éventualité.

Pour bien réagir en cas d'accident, il faut se préparer. Soyez acteur de votre protection.

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet anormal dans l'environnement d'éléments radioactifs.

En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent deux conséquences sur l'Homme :

- > l'irradiation : c'est une exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive,
- > la contamination : elle est externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau. La contamination interne désigne la pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps humain. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires et digestives voire cutanées (par des plaies).

Afin d'éviter ces risques, les personnes doivent connaître quelques réflexes simples tels que la mise à l'abri, l'ingestion de comprimés d'iode et l'évacuation sur instruction des pouvoirs publics, qui vous sont présentés dans cette plaquette.

QU'EST-CE QUE **LE PPI** ?

Le Plan particulier d'intervention (PPI) est un dispositif établi par l'État pour protéger les personnes, les biens et l'environnement et pour faire face aux risques particuliers liés à l'existence d'une installation industrielle et/ou nucléaire.

Si un événement nucléaire se produisait et qu'il était susceptible d'avoir des conséquences à l'extérieur du site, le préfet prendrait la direction des opérations et s'appuierait notamment sur ce plan, qui est une des dispositions spécifiques de l'ORSEC (Organisation de la réponse de sécurité civile).

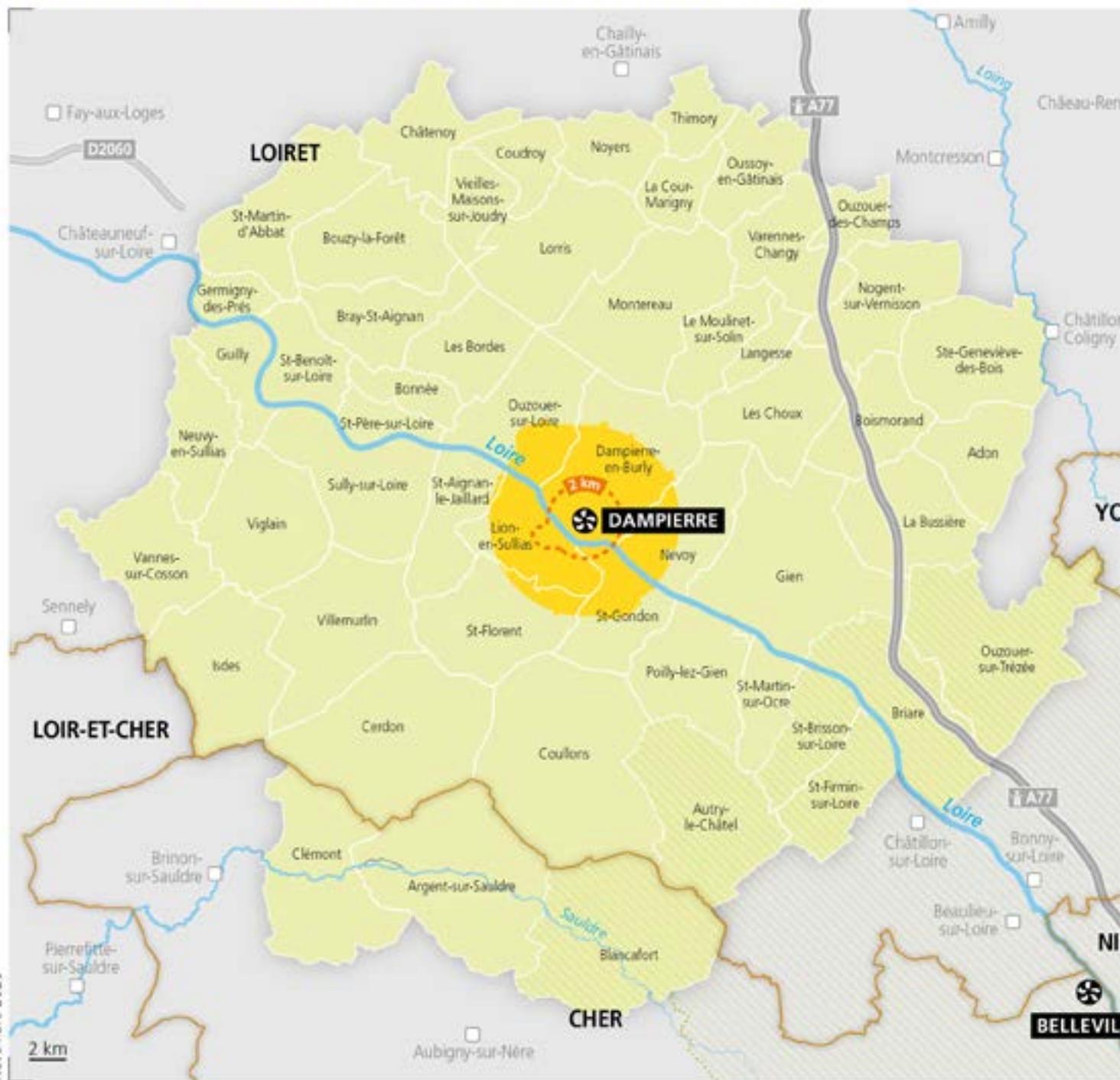
POURQUOI ÊTES-VOUS CONCERNÉS **PAR CE PPI** ?

Le PPI nucléaire est défini sur un territoire délimité autour de la centrale nucléaire de Dampierre. Vous habitez ou exercez votre activité professionnelle dans cette zone et vous bénéficiez à ce titre de la mise à disposition d'iode stable.

L'accident nucléaire de Fukushima en 2011 au Japon a conduit les pouvoirs publics à réviser l'ensemble des PPI.

Pour les centrales nucléaires, le rayon du PPI a été étendu de 10 km à 20 km afin d'optimiser la réactivité des pouvoirs publics et de mieux sensibiliser et préparer la population à réagir en cas d'alerte nucléaire.

PPI 0 - 20 KM DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE DAMPIERRE





**Centrale nucléaire
de production d'électricité EDF**



**Périmètre de mise à l'abri
«réflexe»** : vous serez alertés
par les sirènes et/ou recevrez un
appel automatique sur le
téléphone de votre domicile.
Mettez-vous à l'abri dès l'alerte
et suivez les consignes.



**Périmètre d'évacuation
«immédiate», sur ordre du
préfet uniquement.**



Périmètre PPI 0 - 20 km

Typologie des villes

Commune

Nombre de communes intégrées dans le rayon de

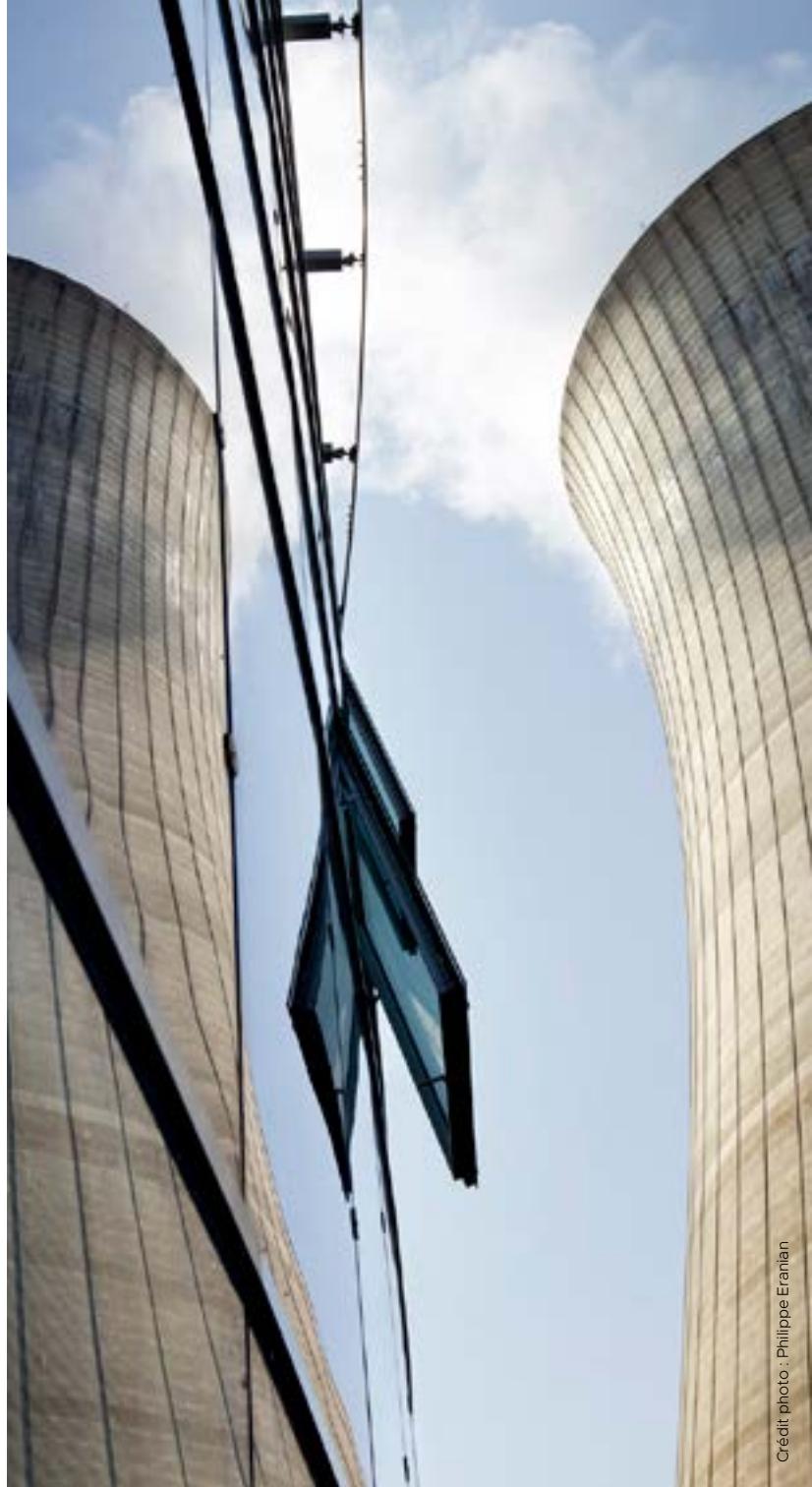
	Loiret	Cher	TOTAL
0 - 5 km	7	0	7
0 - 20 km	51	3	54

PPI 20 km du CNPE Belleville

Population communale

(au 1^{er} janvier 2015 - Source Insee)

0 - 5 km	5 869 habitants
0 - 20 km	79 056 habitants



COMMENT VOUS PRÉPARER À L'ALERTE NUCLÉAIRE ?

Vous travaillez ou résidez dans la zone PPI autour de la centrale nucléaire de Dampierre.
Vous devez vous préparer en cas d'alerte nucléaire. Pour cela :

- > Rangez dans un même lieu, sec et à l'abri des enfants :
 - la boîte de comprimés d'iode (à disposition gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile),
 - cette plaquette d'information,
- > Listez les objets et documents à prévoir en cas d'évacuation (smartphone chargé et son chargeur, radio à piles et piles de rechange, vêtements de rechange, trousse de toilette, médicaments, papiers (identité, sécurité sociale...), moyens de paiement, nourriture sèche et eau en bouteille...),
- > Identifiez votre position au sein des périmètres sur la carte ci-contre ou, pour plus de précisions, dans le PPI consultable en mairie. Si vous vous situez dans le périmètre d'évacuation « immédiate » (en jaune sur la carte), renseignez-vous auprès de la mairie ou de la préfecture pour connaître le centre d'accueil et de regroupement attaché à votre domicile ou au lieu de scolarité de vos enfants.



POSOLOGIE

(iodure de potassium 65 mg)

- > **ADULTES** / homme et femme - femme enceinte - enfant + 12 ans
= **2 comprimés**
- > **ENFANTS** / de 3 à 12 ans
= **1 comprimé**
- > **NOURRISSONS** / jusqu'à 36 mois
= **1/2 comprimé** (1/4 ou 1/2 mois de vie)

Le comprimé d'iode peut être avalé ou dissout dans une boisson (eau, lait, jus de fruit)

EN CAS D'ACCIDENT PLUSIEURS ALERTES SONT POSSIBLES



PAR UNE SIRÈNE (testée le premier mercredi du mois vers midi, pendant 1min et 41s)

- > Elle diffusera 3 signaux sonores prolongés et modulés d'1 minute et 41 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 5 secondes.



PAR TÉLÉPHONE dans le périmètre de mise à l'abri « réflexe »



PAR LA RADIO ET LA TÉLÉVISION

(France 3 Centre-Val de Loire, France Bleu Orléans FM100.9)

ET LES COMPTES DE LA PRÉFECTURE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



PAR DES VÉHICULES D'ALERTE

FIN DE L'ALERTE, VOUS ÊTES INFORMÉS

- > La sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes,
- > Le système automatique d'alerte téléphonique, les services de secours, les médias et les réseaux sociaux relaient l'information.

DÈS L'ALERTE, **METTEZ-VOUS À L'ABRI**



Entrez dans le bâtiment le plus proche, fermez les portes et fenêtres et coupez si possible la ventilation



Écoutez la télévision et/ou la radio locale, et suivez les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont pris en charge



N'encombrez pas le réseau téléphonique

SUR ORDRE DU PRÉFET, **ÉVACUEZ**

Si la situation l'exigeait, l'évacuation serait décidée par les pouvoirs publics et annoncée par la radio et la télévision locales et via les comptes de la préfecture sur les réseaux sociaux.

- > Rassemblez vos affaires indispensables dans un sac bien fermé.
- > Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- > Fermez les volets, les fenêtres et la porte à clé.
- > Emmenez vos animaux domestiques.

À l'école, vos enfants seront conduits dans les centres d'accueil et de regroupement.
Les pouvoirs publics locaux et les médias vous indiqueront comment aller les chercher.

- > Evacuez en privilégiant une évacuation par vos propres moyens et rejoignez le centre d'accueil et de regroupement attaché à votre domicile pour y être enregistrés. Sinon, rejoignez le point de rassemblement de votre commune pour y être pris en charge et évacués par les moyens mis en place par les pouvoirs publics.
- > Evacuez en privilégiant un hébergement par vos propres moyens, hors de la zone d'évacuation. A défaut, rejoignez le centre d'accueil et de regroupement le plus proche pour y être pris en charge.
- > Les personnes dépendantes nécessitant une assistance particulière doivent se faire connaître auprès de la mairie de leur domicile.

SUR ORDRE DU PRÉFET, **INGÉREZ DE L'IODE**

Les comprimés d'iode stable protègent efficacement la thyroïde contre les effets des rejets d'iode radioactif qui pourraient survenir en cas d'accident nucléaire.

- > Que ce soit pendant la mise à l'abri ou l'évacuation, la prise d'iode doit être réalisée sur ordre du préfet, suivant la **posologie** précisée sur la boîte et rappelée ci-contre. L'iode stable est un médicament, les consignes doivent être respectées.

COMMENT VOUS TENIR INFORMÉS LOCALEMENT ?

Préfecture du Loiret

Tél. 02 38 81 40 00

www.loiret.gouv.fr -  @Prefet45_Centre -  @Prefcentre

Centrale nucléaire EDF de Dampierre

Tél. 02 38 29 70 70

www.edf.fr - www.edf.fr/dampierre -  @EDFdampierre

Division régionale de l'Autorité de sûreté nucléaire d'Orléans

Tél. 02 36 17 43 90

www.asn.fr - Mèl : orleans.asn@asn.fr

Portail interministériel des risques majeurs - www.risques.gouv.fr

Dossier départemental des risques majeurs (DDRM)

Plan communal de sauvegarde (PCS) consultable en mairie

Dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de votre commune

Commission locale d'information - CLI de Dampierre

Tél. 02 38 25 48 14

<https://cli-dampierre.loiret.fr> - Mèl : cli.dampierre@loiret.fr

OÙ TROUVER CETTE PLAQUETTE ?

Ce document est disponible sur les sites internet de la préfecture, de la centrale nucléaire de Dampierre, des mairies situées dans le périmètre du PPI et de la CLI.



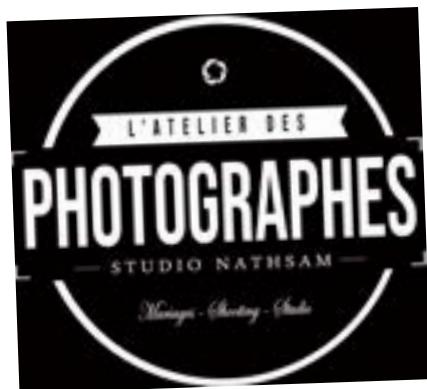
CENTRALE NUCLÉAIRE DE DAMPIERRE
BP 18
45570 Ouzouer-sur-Loire

■ Deux lauréats du concours « Portraitiste de France » 2021 exercent à Gien

C'est officiel depuis le dimanche 3 octobre 2021 lors du congrès des Métiers de l'Image de Grenoble : Nathanaël Charpentier et Samuel Dejours ont, chacun pour sa propre performance, reçu le titre. Le Portraitiste de France permet aux photographes professionnels Français de mesurer la qualité de leur travail. Plus qu'un simple concours, il s'agit d'une véritable qualification et d'un gage de qualité pour les clients.

Nous leur adressons nos sincères félicitations.

Rendez-leur visite au Studio-Nathsam l'Atelier des photographes, 1 bis rue Gambetta et découvrez les réalisations qui ont convaincu le jury sur leur site : www.studio-nathsam.com.



■ Un service déjà apprécié des Giennois dont la qualité est désormais vantée au niveau national.

■ Nuit du Droit

Pour faire vivre la justice de proximité, Madame Patricia Goillot, Présidente du Tribunal judiciaire de Montargis, a voulu organiser une Nuit du Droit à Gien le 4 octobre.



■ La salle des mariages avait été aménagée comme pour les audiences correctionnelles qui se tiennent désormais à Gien.



■ Dans le rôle des justiciables les Giennois venus tester leur connaissances juridiques. Le Procureur, Monsieur Loïc Abrial, a requis avec indulgence et humour.

■ Guy Jouineau de retour à l'espace culturel, cette fois pour exposer sa peinture

Le peintre " pas si naïf... " a rassemblé de nombreux amateurs lors du vernissage le 1^{er} octobre.



■ Le maire a remercié Angeline Bailly d'avoir proposé cet hommage à un autre talent de Guy Jouineau.

■ DOURONE à Gien, la fin d'un cycle

Avec le réservoir des Montoires, Fabio Lopez et Elodie Arshak, le duo d'artistes Dourone, livrent leur 98^{ème} grand format. Leurs peintures murales sont présentes dans plus de 45 villes dont Paris, Madrid, Zurich, Miami, Johannesburg, Los Angeles...

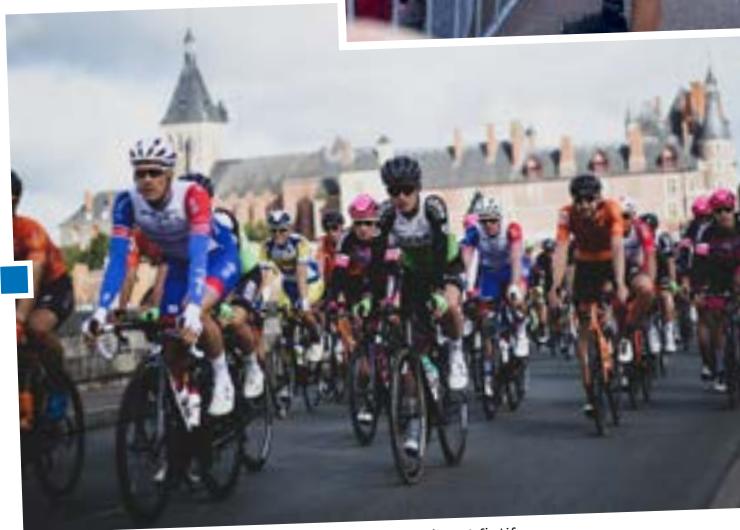


■ Le 8 octobre : belle rencontre, fruit de la collaboration entre Urban Art Agency et la Ville de Gien.

■ 70^{ème} édition du Paris Gien Bourges



■ Séance de dédicaces place de la Victoire.



■ Le 7 octobre 2021, départ fictif.

Réunions de quartier

Du 7 au 15 octobre, le maire et des conseillers municipaux ont rencontré les Giennois et Arrablésiens qui les ont interpellé sur leurs préoccupations.



■ 11 octobre aux Montoires



■ 12 octobre à Arrabloy



■ 14 octobre en Berry



■ 15 octobre au Centre Anne de Beaujeu

Certaines solutions ont été trouvées au cours de la discussion et seront mises en œuvre à court terme. D'autres réclament des études et une programmation budgétaire. Et quand les sujets n'étaient pas du ressort de la Commune, les doléances ont été transmises aux organismes compétents. Si vos élus ne peuvent tout résoudre, ils doivent tout entendre.



■ La liaison douce entre Gien et Arrabloy a été rétablie depuis le 7 octobre. Une reprise plus pérenne interviendra en 2022.



■ Reprise des bords de voie route de Briare à Arrabloy réalisée. La réfection de la bande de roulement est programmée en 2022.



■ Le jeu signalé a été démonté. Un programme pour doter tous les parcs de la ville en jeux pour les enfants doit débuter en 2022.



■ La voirie refaite de la rue des Minimes. Le marquage interviendra à l'achèvement des travaux rue Palissy.



■ Intervention dans la cour de l'école Cassin durant les vacances de la Toussaint.

■ Une proposition de marché de saison amenée à évoluer



■ Le 16 octobre, le marché d'automne, la première édition n'a pas donné pleine satisfaction, les exposants seront sollicités pour une nouvelle formule au printemps. Nous remercions Les Brémailles pour l'animation musicale.

■ 14/18 Aujourd'hui, une exposition commémorative très documentée



■ Le 5 novembre, le maire a félicité Madame Lucienne Lebrun, conceptrice et réalisatrice de l'exposition, son époux pour son soutien émérite et Monsieur Chezière pour la réalisation de la maquette du wagon de l'Armistice.

■ Exposition « Faïences de Gien, Chevaux du soleil et du vent » au Château-Musée de Gien

De nombreuses expositions ont été consacrées en France et à l'étranger à Marine Ossedik, peintre, sculptrice et illustratrice dont le sujet principal est le cheval.



■ Le 6 novembre, Marine Ossedik a déclaré que jamais ses œuvres n'avaient connu si bel écrin que le Château de Gien.



■ Superbe mise en valeur de l'association de la Faïencerie et du Château-Musée avec les créations de Marine Ossedik.

■ Les espaces verts contribuent à l'amélioration du cadre de vie



■ Taille en rideau avenue de la République

■ Fin de la campagne d'élagage

Cette année 117 platanes et 439 tilleuls ont été élagués quais Guerin, Lestrade, Joffre et de Nice, route d'Orléans et de Briare, avenue de la République et du Président Wilson, rue de Riaudine, des Déportés, stade municipal et Port au Bois.

■ Un fleurissement de saison

■ Le 10 novembre sur les quais.



■ Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et hommage rendu à tous les morts pour la France

Les cérémonies ont réuni les membres des associations patriotiques, les portes drapeaux, les conseillers municipaux, les élèves de l'école de musique, les conseillers municipaux jeunes, la classe sécurité défense du Collège Bildstein et leurs familles.

■ 11 novembre 2021, lecture du message du Comité d'Entente des Sociétés Patriotiques par la Conseillère municipale jeune Yasmine Achouri.

■ Dépôt de gerbes par Monsieur le Président Directeur général de la Faïencerie Monsieur Yves de Talhouët, Monsieur le maire et des conseillers municipaux jeunes en hommage aux salariés de la Faïencerie morts pour la France.



■ Remise de chèques aux nouveaux chefs d'entreprise

Les entreprises bénéficiaires d'un prêt d'honneur d'Initiative Loiret :



<i>Nom entreprise</i>	<i>Activité</i>	<i>Type</i>	<i>Lieu d'exploitation</i>	<i>Nb. emplois</i>	<i>Montant accordé</i>
SAS RADO LAVAGE	Station de lavage automobile	Création	Gien	1	15 000 €
CLOBATHIC	Plomberie, génie thermique, génie climatique	Reprise	Gien	10	30 000 €
DOLCE ITALIA	Épicerie fine de spécialités italiennes	Création	Gien	1	4 000 € 6 000 €
LA CABANE	Librairie jeunesse et boutique de jeux et jouets	Création	Gien	1	6 000 €
DECO DESIGN	Boutique de décoration design	Croissance	Gien	2	30 000 €
MENUISERIE FC	Menuiserie	Création	Gien	1	4 000 €

Renseignements :

www.initiative-loiret.fr/financer-son-projet.html

■ Comité consultatif local du commerce

À l'ordre du jour de la réunion du 22 novembre : bilan des actions menées et à venir, les dispositifs d'aide financière et la transition numérique.

■ Nouveaux acteurs économiques à Gien

<i>Commerces</i>	<i>Adresses</i>	<i>Ouverture</i>	<i>Activités</i>
PARTNAIRE INTERIM	6 Av Marechal Leclerc	sept-21	Intérim
UNE BOUTIQUE pour deux	16 Quai Maréchal Joffre	sept-21	Vente de prêt-à-porter féminin et masculin
DOLCE ITALIA	6 Rue Tlemcen	oct-21	Épicerie fine de spécialités italiennes, Pizza à emporter
SAS POINT BAR	10 Rue Tlemcen	oct-21	Vente de vin, restauration rapide
CBD Store	7 Rue Tlemcen	nov-21	Vente de produits à base de chanvre et cannabidiol
Fast Market	8 Rue Gambetta	déc-21	Épicerie spécialisée dans les produits alimentaires et non alimentaires
MIYAH SHOP	18 Rue Gambetta	déc-21	Vente de prêt-à-porter féminin

Village de
NOËL 2021



Gastronomie
Cadeaux
Animations
Carrousel
Patinoire
Père Noël

Village de Noël

- Du Dimanche au Jeudi : 10h à 20h
- Vendredi et Samedi : 10h à 21h
- Vendredi 24 : 10h à 18h
- Samedi 25 : 15h à 18h
- Dimanche 26 : 10h à 19h

Animations

- Chiens de traîneaux : de 10h à 20h, du 17 au 19 - pl. Jaurès, avec promenades en ville du Père Noël,
- Lâcher de lanternes : le 18 à 19h45, quai Lenoir, lanternes à récupérer à l'Office de tourisme à partir de 19h,
- Atelier de Noël : de 14h à 16h30, du lundi au vendredi - pl. Jaurès,
- Maison du Père Noël - pl. Jaurès,
- Patinoire - pl. Jaurès,
- Automates - pl. Leclerc,
- Carrousel gratuit - pl. Leclerc.



Du 17 au 26 Décembre

Place Jaurès &

Place Leclerc

45500 Gien

Gien
LE DÉPARTEMENT DE LOIRET
18000 Gien



Cherbourg
GIEN

■ Programme du Village de Noël

■ Place Leclerc

- 4 chalets d'automates
- La maison du sucre
- Déambulation musicale par l'Orchestre de rue de la Boîte à musique le samedi 18 décembre de 16h à 18h entre les places Leclerc et Jaurès.
- Le carrousel gratuit pendant les vacances de Noël (ouvert aux jours/horaires du Village de Noël du 17 au 26 décembre et la semaine du 27 : mardi 28 : 15h-19h, mercredi 29 : 9h-12h / 15h-19h, jeudi 30 : 10h-12h / 15h-19h, vendredi 31 : 10h-12h / 15h-18h, dimanche 2 : 10h-12h30 / 15h-18h)
- La boîte aux lettres du Père Noël
- **1 Les Brémailles : le samedi 18 décembre à 18h pour le départ de la visite inaugurale.**

■ Place Jean Jaurès

- La maison du Père Noël
 - Avec le Père Noël et 1 lutin : du vendredi 17 au vendredi 24 décembre - visite de la maison, présentation du Père Noël et atelier d'écriture de la lettre au Père Noël
 - Avec 2 lutins : samedi 25 et dimanche 26 décembre - contes de Noël et ateliers créatifs : en écoutant l'histoire du lutin conteur, chaque enfant crée un objet qu'il emporte ensuite atelier (rond de serviette, guirlande ou objet de décoration de Noël...)
- L'atelier de Noël, tous les après-midis
- **2 L'atelier vocal de Catherine Chassagny accompagnée de Florence Grabon (école municipale de musique et théâtre) : le samedi 18 décembre à 19h lors de la visite inaugurale.**
- **3 La tempête de neige sur la patinoire pendant l'inauguration le samedi 18 décembre.**
- Le stand des chiens de traîneaux : du vendredi 17 au dimanche 19 décembre.
- Le Père Noël sera en sortie (sous conditions de faisabilité) avec les chiens de traîneaux :
 - À l'ouverture vendredi 17 décembre à 17h centre-ville
 - Samedi 18 et dimanche 19 décembre à 11h et 17h centre-ville
 - **4 Samedi 18 décembre à 19h30 - quai Lenoir.**
- **5 Le lâcher de lanternes : le samedi 18 décembre à 19h45 sur le quai Lenoir.** Les lanternes sont à retirer à l'Office de Tourisme à partir de 19h, attention nombre limité.
- 15 chalets d'exposant (gastronomie, bijoux, cadeaux variés...)

1 2 3 4 5 Les étapes de la visite inaugurale du marché de Noël le 18 décembre 2021.



■ Une patinoire pour égayer tout l'hiver

Du 17 décembre 2021 - 17h au 20 février 2022 - 19h.

■ Horaires

- Pendant la période scolaire le mercredi 12h-19h, le vendredi 16h-19h, le samedi et le dimanche 10h-19h
- Pendant les congés scolaires : du lundi au vendredi 12h-19h, le samedi et le dimanche 10h-19h
- Les 24 et 31 décembre de 12h à 18h
- Les 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022 de 14h à 19h.

■ Tarifs

- Entrée avec location de patins : 5 €
- Entrée avec location de patins enfants (-12 ans) : 4 €
- Entrée avec location de patins et tarif réduit (pour les CE, handicapés, groupe à partir de 10 pers.) : 3 €
- Entrée sans location de patins : 3 €
- Location d'un jeu ludique : 1 € la ½ heure
- Location d'un casque : 2 €
- Vente d'une paire de gants : 3 €.

■ Animations

En partenariat avec le commerce local :

- Samedi 18 décembre de 18h30 à 20h : inauguration avec tempête de neige
- Mercredi 22 décembre : le Père Noël distribue des bonbons/cadeaux aux petits et grands
- Vendredi 24 décembre : accessoires fluo offerts à tous les patineurs
- Samedi 25 décembre : jeux/quizz et cadeaux à gagner
- Mercredi 29 décembre : goûter offert
- Vendredi 31 décembre : spécial surf musique
- Certains dimanches matin : jeux en famille
- Certains mercredis après-midi : jeux/animations et places au cinéma de Gien à gagner

Les animations sportives/séances d'EPS et centres de loisirs intercommunaux pourront utiliser la patinoire et les patins.

Pour toutes informations complémentaires :
09 70 53 00 15.

■ Les amateurs plébiscitent le retour d'une patinoire.



Expression de l'opposition

■ Insécurité : il n'y a pas de fatalité

Les raisons ne manquent pas pour expliquer l'augmentation de l'insécurité et, avec elle, les incivilités du quotidien. On peut invoquer le délitement de la solidarité entre les concitoyens, la perte de repères partagés et l'arrêt de la transmission de la part des parents, et puis, c'est vrai, les moyens des collectivités et de l'État baissent en continu depuis un demi-siècle.

L'histoire de Gien est celle aussi de cette lente et constante érosion du lien social, fomentée par l'urbanisme d'une ville très étendue et, en même temps, cloisonnée par quartier et entre les communautés. Il est loin le temps des Fêtes historiques ou sportives, bénévoles et populaires, le temps où l'on faisait ensemble de belles choses.

Le vécu des 150 habitants qui se sont déplacés à l'une des réunions de quartier d'octobre dernier est assez semblable : le tapage, la vitesse, la saleté... et un grand sentiment d'impuissance. Car, leur a-t-on répondu, il y a toujours plus grave ailleurs dans le territoire et que les effectifs réduits de la Gendarmerie sont déjà tous occupés.

Alors oui, les réactions des Maires sont souvent les mêmes : répression, mais impuissance pour réprimer "suffisamment". Et pourtant, il n'y a aucune fatalité. Le lien social, même cassé, peut se régénérer. L'insécurité peut durablement reculer. Les habitants, la police municipale de proximité, les éducateurs spécialisés, les associations, les commerçants... nous avons tous un rôle à jouer. Mais il faut une condition indispensable : l'engagement des élus. Reconstruire le lien social et le sentiment d'appartenance à son territoire est moins une question d'argent que de détermination. Et la nôtre est entière.

Christelle de Crémiers,

www.facebook.com/christellegien2020/

■ Chères Gienneses, chers Gienneses,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un problème de fond qui, malheureusement, se développe peu à peu au sein de notre ville. Certains agents nous font part d'un mal être et d'un manque de considération au sein de notre collectivité. La manifestation du vendredi 5 novembre 2021 en est le révélateur : ces excès d'autorité inquiètent et doivent être pris au sérieux. Les premiers concernés sont évidemment les agents et nous restons à leur écoute. Alors que les fêtes de fin d'années approchent, la concertation, l'apaisement et la transparence doivent nous permettre de trouver une issue favorable à ce problème de management. Élus de la ville de Gien, nous restons bien évidemment à la disposition de celles et ceux qui cherchent une oreille attentive à leurs besoins.

Ces quelques lignes aussi pour vous informer de l'évolution de notre groupe d'opposition municipale. Il nous paraît important de réfléchir et de travailler à l'avenir de notre ville sur le long terme. Les questions d'emploi, d'industrie et d'économie sont primordiales à nos yeux et nous souhaitons travailler sur ces sujets avec vous, en concertation.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'échanger avec nous, de nous faire part de vos idées et de vos projets pour Gien. L'opposition apaisée, cohérente et constructive que nous souhaitons définir avec vous doit servir l'intérêt général de notre ville et nous nous y engageons.

Vous pouvez nous écrire à : opposition.gien@gmail.com

Toute l'équipe vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous dit à bientôt !

Stéphanie Flandry, Alain Colpin, Rosinda Pedro, Julien Franchina

Agenda

Attention : la programmation de ces événements peut varier en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Le maintien du centre de vaccination salle Cuiry va modifier l'agenda. Merci de consulter régulièrement villedegien.fr

■ Décembre

15	Tombola de Noël / marché pl. Leclerc - à partir de 9h. Tirage au sort à 11h (5 lots)
16	Black Boy - Cie théâtre du Mantois auditorium espace culturel - 20h30
du 17 au 26	Ouverture Village de Noël - Ville, ACA et Comité des Fêtes / centre ville - 17h
17	Ouverture de la patinoire Place Jean Jaurès - 17h Jusqu'au 20 février
18	Tombola de Noël / marché place de la Victoire - à partir de 9h et tirage au sort à 11h (11 lots) Inauguration Village de Noël et patinoire / place Leclerc - 18h Tournoi de judo Joël Tassez dojo intercommunal
19	Ouverture dominicale des commerces
24	Date exceptionnelle du marché (pas de marché le 25 décembre) Place de la Victoire matin
26	Ouverture dominicale des commerces
31	Date exceptionnelle du marché (pas de marché le 1^{er} janvier) place de la Victoire matin

■ Janvier

9	Match N3 Badminton gymnase M. Audoux
15	Tournoi national de Badminton salle Cuiry
16	Tournoi national de Badminton salle Cuiry
29	Kid Athlé poussin / salle Cuiry
30	<ul style="list-style-type: none">▪ Randonnée les Frimas - Gien Rando / Arrabloy▪ Match N3 Badminton gymnase M. Audoux

■ Février

5 & 12	Miss charme et beauté salle polyvalente Arrabloy
12	Handball - HBC Gien Loiret salle Cuiry - 20h30
13	Match N3 Badminton gymnase M. Audoux
19	Salon vintage / Tandem event's salle Cuiry
20	Salon vintage / Tandem event's salle Cuiry
24	Forum de l'emploi - Mepag salle Cuiry
26	Cérémonie de citoyenneté - service élections salle des mariages centre ad. - 11h
27	Gala d'accordéon - Comité des fêtes salle Cuiry

■ Collecte des encombrants 2022

13 juin	ARRABLOY
À partir du 7 juin	GIEN
13 juin	GIEN (écarts)

■ Mars

du 1^{er} au 4	Bourse baby - Association des familles de Gien / salle Cuiry
6	Loto - Secours solidarité du Giennoise / salle Cuiry
12	Handball - HBC Gien Loiret / salle Cuiry 20h30
17	Championnat départemental vétérans - Boule sportive
19	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cérémonies patriotiques - Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc - (FNACA) - rassemblement 10h30 place de Gaulle ▪ Interclub Seniors Honneur - Judo - Dojo Intercommunal de Gien
19- 20	Championnat départemental d'escalade / salle Cuiry
20	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loto - Amicale Ville et CDCG salle Cuiry ▪ Foire des Cours ▪ Match N3 Badminton / gymnase M. Audoux
21-22	Concert JMF / salle Cuiry
22	Foire des Cours - Journée pédagogique Ferme J.Souron à Nevoy
26	Gala - Adapei 45 / salle Cuiry
27	AS Gien Judo / Loto
31	Salon de l'habitat - Puzzle centre salle Cuiry



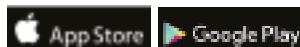
■ Mairie de Gien

3 chemin de Montfort - 45500 Gien
Tél : 02 38 29 80 00

Mail : mairie@gien.info

 Facebook : Ville de Gien

 Youtube : Ville de Gien



www.villedegien.fr

Horaires :

Du lundi au jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h

Le vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h30

État civil

Espace Gonat

Rue de l'ancien Hôtel Dieu - 45500 Gien

Tél : 02 38 05 11 93

Mail : mairie.etatcivil@gien.info

Horaires :

Du lundi au jeudi : 8h30/12h et 13h30/17h

Vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h

Samedi : 8h30/12h

■ Mairie d'Arrabloy

12 rue du Château - 45007 Arrabloy

Tél : 02 38 67 26 68

Mail : mairie.arrabloy@wanadoo.fr

Horaires :

Lundi, mardi et mercredi : 13h30/17h30

Jeudi : 8h30/12h

Vendredi : 8h30/12h et 13h30/16h30

Accueil de loisirs " May Soua Moua " _ 02 38 38 03 73

Accueil Parents/Enfants " l'Envolée " _ 02 38 67 71 21

Affaires Scolaires _____ 02 38 05 19 11

Centre Administratif _____ 02 38 29 80 00

Citoyenneté _____ 02 38 29 32 75

École de musique et de théâtre ____ 02 38 05 19 55

École d'Arts Plastiques _____ 02 38 05 19 45

Espace Culturel _____ 02 38 05 19 45

État Civil _____ 02 38 05 11 93

Médiathèque _____ 02 38 05 19 51

Multi Accueil " Les Petits Princes " __ 02 38 67 71 21

Passeport et CNI _____ 02 38 05 15 21

Point d'Accès au Droit _____ 02 38 37 11 36

Pôle Social D' Pierre Charles _____ 02 38 05 16 50

Pôle Sports et jeunesse _____ 02 38 05 19 12

Police municipale _____ 02 38 67 21 84

Politique de la Ville _____ 02 38 67 78 15

Prévention spécialisée _____ 02 38 67 78 15

Relais Assistants Maternels _____ 02 38 38 20 64

Smictom _____ 02 38 05 06 75

Stade Nautique _____ 02 38 67 69 54

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE DE MOBILITÉ ACTIVE DU TERRITOIRE !

La **Communauté des Communes Giennaises** démarre son projet pour améliorer la mobilité active du territoire.

Cette enquête, disponible du 15 décembre au 15 février, nous permettra de **connaître vos avis, vos habitudes et vos préférences autour de la mobilité active !**



*Parcourons
ensemble
un nouveau
chapitre...*

2022

*Vos élus municipaux se
joignent à moi pour vous
souhaiter une excellente
année 2022.*

*Francis Cammal
Maire de Gien*



↩ je découpe mon marque page